

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



SPHÈRE
UKRAINE

ATTAQUÉ·E·S POUR LEUR DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES ET DES PERSONNES LGBTI

ÉCRIRE POUR LES DROITS

DEPUIS 20 ANS, DES LETTRES CHANGENT DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a 20 ans, un petit groupe de militant-e-s polonais s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures. Les années suivantes, l'idée a fait son chemin. Aujourd'hui, *Écrire pour les droits* est la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le monde.

De 2 326 lettres en 2001, nous sommes passés à 4,5 millions de lettres, de tweets, de signatures de pétition et d'autres actions en 2020 : grâce au pouvoir des mots, des personnes du monde entier se sont unies autour de l'idée que la solidarité ne connaît pas de frontières géographiques. Ensemble, elles ont contribué à transformer la vie de plus d'une centaine de personnes au fil des ans, les libérant ainsi de la torture, du harcèlement ou d'un emprisonnement injuste.

La campagne de cette année dirige ce soutien vers des personnes prises pour cible en raison de leurs activités militantes pacifiques, de leurs opinions ou de leurs caractéristiques propres. Il s'agit notamment de militant-e-s lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres ou intersexués (LGBTI), de défenseur-e-s de l'environnement et de manifestant-e-s pacifiques. Ces personnes ont été diversement rouées de coups, incarcérées, blessées par balle, harcelées ou intimidées. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, elles recevront des messages personnels de solidarité venant de milliers de personnes de toute la planète. Leur famille et elles savent que leur situation est portée à l'attention du public et qu'elles ne sont pas oubliées.

Outre le fait d'encourager à rédiger des lettres, Amnesty International s'entretient avec les personnes qui ont



Manifestation de rédaction de lettres organisée par Amnesty International Taiwan, décembre 2020.

le pouvoir de faire évoluer cette situation, comme les personnalités politiques des pays concernés. Par ailleurs, *Écrire pour les droits* met en lumière ces injustices au moyen de manifestations publiques et attire l'attention du monde entier sur les réseaux sociaux.

Les personnes et les groupes qui faisaient l'objet de la campagne les années précédentes indiquent que ces actions ont eu un effet et, bien souvent, que le fait de savoir qu'autant de personnes se soucient d'eux leur donne de la force.

En général, il y a un changement palpable dans le traitement que les autorités du pays réservent à ces personnes, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui se trouvent dans une situation similaire. Il est possible que les charges soient abandonnées et que les personnes concernées soient libérées. Les personnes sont traitées avec davantage d'humanité et de nouvelles lois ou réglementations destinées à éliminer l'injustice en question sont adoptées.

■ Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons : <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>

■ Contactez l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays : www.amnesty.org/fr/countries

■ Envoyez un message de soutien sur Twitter à @Amnesty en utilisant le hashtag #W4R21.

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres en ligne ou hors ligne, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, dans un groupe de militant-e-s. En tant qu'animateur/animateur, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux au groupe avec lequel vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances sur les sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Lorsque des participant-e-s souhaitent agir en faveur d'une des personnes défendues cette année, échangez avec elles/eux afin de déterminer si elles/ils peuvent le faire en toute sécurité.

Les activités sont fondées sur des **méthodes d'apprentissage participatives** dans le cadre desquelles les participant-e-s ne reçoivent pas simplement des informations, mais explorent, discutent, analysent et s'interrogent sur des sujets liés aux cas abordés. Cette démarche permet aux participant-e-s :

DE DÉVELOPPER des savoir-faire et des compétences clés ;

DE SE FORGER LEUR PROPRE OPINION, de se poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

D'ÊTRE ACTEURS de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

D'AVOIR suffisamment d'espace pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.

■ Si vous n'êtes pas habitué-e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International : <https://www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/>

■ Sur son Académie des droits humains, Amnesty International propose des cours en ligne d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la campagne *Écrire pour les droits* : <https://academy.amnesty.org/learn>

VOS MOTS

ONT DU POUVOIR

UNE MILITANTE LIBÉRÉE
EN ARABIE SAOUDITE

Nassima al Sada, qui fait campagne en faveur de la liberté des femmes, a été arrêtée en 2018 pour avoir défendu pacifiquement les droits des femmes. En prison, des gardiens l'ont rouée de coups et ont interdit à quiconque – même à son avocat – de lui rendre visite. Grâce aux personnes qui l'ont soutenue dans le monde entier en rédigeant non moins de 777 611 lettres, tweets et autres messages, Nassima a recouvré la liberté en juin 2021, et a retrouvé sa famille et ses amis.

UN PÈRE DE TROIS ENFANTS ET
SA FAMILLE DE NOUVEAU RÉUNIS

En avril 2018, Germain Rukuki, employé d'une ONG et défenseur des droits humains, a été déclaré coupable de nombreuses charges controuvées et condamné à 32 ans de réclusion au Burundi. Il a été incarcéré avant d'avoir pu prendre dans ses bras son plus jeune enfant, né quelques semaines seulement après son arrestation. Sa famille a fui le pays par crainte des représailles. Le 30 juin 2021, Germain a enfin été libéré et a retrouvé sa famille, en partie grâce aux plus de 436 000 actions menées en ce sens.



© DR

UN PAS EN AVANT POUR LA
JUSTICE EN AFRIQUE DU SUD

Popi Qwabe et Bongeka Phungula, deux amies, ont été tuées alors qu'elles s'apprêtaient à sortir un soir en mai 2017. Jusqu'à récemment, leurs familles respectives étaient affligées par les irrégularités et les retards accumulés au cours de l'enquête de police. Cependant, en mars 2021, la police a relancé ses investigations après avoir reçu une pétition ayant recueilli 341 106 signatures de sympathisant-e-s du monde entier. Elle a achevé son enquête et remis son rapport au ministère public. « Je me sens optimiste, a déclaré Thembelihle, la sœur de Popi. J'ai le sentiment que les choses vont enfin bouger. »



© DR

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel – indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide aux législations nationales et régionales, ainsi qu'au droit international, visant à améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



Manifestation organisée par Amnesty International Bénin aux fins de la rédaction de lettres, décembre 2020.



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption, le 10 décembre 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* ont été victimes.



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



DROITS ET LIBERTÉS CIVILS

Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.

Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits

Article 2 Non-discrimination

Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne

Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage

Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture



DROITS JURIDIQUES

Droit à la présomption d'innocence, droit à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement

Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous

Article 7 Égalité devant la loi

Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués

Article 9 Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires

Article 10 Droit à un procès équitable

Article 11 Présomption d'innocence

Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection



DROITS SOCIAUX

Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin

Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille

Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État

Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille

Article 24 Droit au repos et aux loisirs

Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit



DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant

Article 15 Droit à une nationalité

Article 17 Droit à la propriété

Article 22 Droit à la sécurité sociale

Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat

Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être



DROITS POLITIQUES

Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion

Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion)

Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations

Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique

Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays



DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés

Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes

Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !



ACTIVITÉ

METTRE FIN À LA DISCRIMINATION ET AUX CRIMES MOTIVÉS PAR LA HAINE

CONCEPTS CLÉS

- Égalité et non-discrimination
- Droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, transgenres ou intersexes
- Crimes de haine

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Dans cette activité, les participant-e-s verront comment les a priori sur des personnes ou des groupes peuvent aboutir à la discrimination et alimenter les violences, la stigmatisation et les crimes motivés par la haine. Les participant-e-s apprendront pourquoi il est particulièrement essentiel de garantir le droit à la non-discrimination pour les personnes qui s'identifient comme lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexes, et que cela incombe aux États. Dans le cadre de l'activité, les participant-e-s sont encouragés à rédiger une lettre pour demander justice au nom de Sphère et montrer leur solidarité envers ses membres.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant-e-s seront amenés à :

- **comprendre** les notions d'égalité et de non-discrimination, et comment naissent les a priori ;
- **décrire** les conséquences d'une violation du droit à l'égalité et à la non-discrimination ;
- **reconnaître** le rôle de l'État s'agissant de garantir le droit à la non-discrimination ;
- **en apprendre davantage** sur la campagne Écrire pour les droits d'Amnesty International et rédiger des lettres de soutien et de solidarité pour Sphère.

1. TROIS VÉRITÉS ET UN MENSONGE

Donnez un morceau de papier à chacun-e des participant-e-s et demandez-leur d'y inscrire leur nom et quatre informations à leur sujet : trois vérités et un mensonge. Par exemple, « Alfonso aime chanter, a un chien, adore les glaces et joue au foot. »

Demandez aux participant-e-s de former des binômes : elles/ils doivent montrer les informations les concernant à l'autre personne et essayer de deviner laquelle est un mensonge. Demandez-leur de changer de partenaire et de recommencer.

Dites aux élèves de trouver un-e troisième partenaire et, cette fois, au lieu de partager leurs « faits », elles/ils devront discuter entre elles/eux des questions suivantes :

- Était-il facile de trouver le mensonge ?
- Comment avez-vous fait pour déterminer ou deviner quelles informations étaient vraies et laquelle était fausse ?
- Aviez-vous des a priori concernant la personne ? Quel genre d'a priori ?
- Étaient-ils toujours fondés ?

ÂGE : 13 ANS ET PLUS

TEMPS NÉCESSAIRE

60 minutes

MATÉRIEL

- **Informations générales : Les droits des personnes LGBTI** (page 10)
- **Informations générales : Crimes motivés par la haine** (page 13)
- **Document à distribuer : L'histoire de Sphère** (page 14)
- **Document à distribuer : DUDH simplifiée** (page 5)
- Papier, stylos, enveloppes et timbres
- Tableau à feuillets mobiles

PRÉPARATION

- Imprimez un exemplaire des différents documents pour chaque participant-e.

MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Suivez les conseils de santé publique en vigueur dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et menez votre activité dans le respect de la sécurité et de toute mesure de distanciation physique en place.

Si votre activité se déroule en ligne :

- **Choisissez** une plateforme qui permette une participation et des interactions en toute sécurité.
- **Adaptez** l'activité en prévoyant un temps de réflexion et de compte rendu (en petits groupes).
- **Proposez** un appui technique aux participant-e-s afin d'assurer une participation efficace.



15 MINUTES

Regroupez les participant-e-s et demandez-leur de raconter leurs discussions en binôme. Écrivez sur le tableau à feuilles mobiles les a priori que les participants ont formulés les un-e-s envers les autres pour distinguer le vrai du faux.

Explorez avec les participant-e-s les pistes de réflexion suivantes afin de déterminer si les a priori que nous avons à propos d'autres personnes sont toujours corrects :

- On fait souvent des suppositions sur les autres en se basant sur des caractéristiques telles que le genre de la personne, son âge, la couleur de sa peau, sa religion, sa sexualité, ses origines ou l'existence d'un handicap ;
- Souvent, nos a priori à propos de certains groupes sont formés à partir de ce que l'on apprend ou de ce que l'on entend dans les médias, au sein de sa famille ou parmi ses amis ;
- Il est important de prendre conscience que nous avons peut-être des a priori envers les gens, souvent fondés sur des stéréotypes et des préjugés qui sont inconscients ;
- Il est difficile de connaître les gens juste en les regardant ou en les associant à un groupe.

Expliquez comment les a priori concernant des groupes, lorsqu'ils se fondent sur des stéréotypes et des préjugés, peuvent aboutir à une discrimination à l'égard des personnes associées à ces groupes. Parfois, cette discrimination peut même donner lieu à des actes illicites de violence visant ces personnes ou leurs biens en raison de leur origine ethnique, de leur religion, de leur genre, de leur sexualité ou d'autres caractéristiques réelles ou supposées.

2. PRÉSENTATION DES DROITS DES PERSONNES LGBTI

Posez les questions suivantes aux participant-e-s :

- Quels sont les a priori au sujet des personnes LGBTI ?
- Selon vous, quelles sont les difficultés et les émotions que les personnes LGBTI éprouvent au quotidien ?

Expliquez aux participants l'expérience vécue des personnes LGBTI et les discriminations dont elles sont victimes en vous aidant de la fiche **Informations générales : Les droits des personnes LGBTI** (pages 10 à 12) ou imprimez-en plusieurs exemplaires et distribuez-les.

3. À LA RENCONTRE DE SPHÈRE

Expliquez aux participant-e-s que vous allez étudier l'histoire vraie d'un groupe de personnes LGBTI d'Ukraine.

Divisez la classe en petits groupes. Distribuez les trois documents suivants :

- **L'histoire de Sphère** (page 14)
- **DUDH simplifiée** (page 5)
- **Crimes motivés par la haine** (page 13)

Demandez aux participant-e-s de lire les informations sur Sphère et de répondre aux questions suivantes :

- Pensez-vous que Sphère et les personnes LGBTI sont traités de façon équitable ?
- Si vous étiez membre de Sphère, comment voudriez-vous être traité-e ?
- Quel article de la DUDH concerne directement la discrimination ? Pourquoi ?
- Selon vous, ce qui est arrivé à Sphère est-il un crime motivé par la haine ?
- Quels autres droits humains sont bafoués du fait des discriminations dont Sphère est victime ? Quelles conséquences cette situation a-t-elle sur les membres de Sphère et leur vie personnelle, professionnelle et sociale ?

Rassemblez le groupe. Demandez aux participant-e-s de faire part de leurs réponses afin d'amorcer un débat. Expliquez-leur que la discrimination peut être ancrée dans les pratiques, les lois, les politiques et les institutions.

Certains groupes, comme les femmes, les noirs, les peuples autochtones et les personnes handicapées, sont plus susceptibles d'être discriminés et de souffrir de discrimination systématique. Par exemple, dans de nombreux pays, les femmes ont un salaire inférieur en raison de leur genre : c'est une discrimination systémique.

Concluez en indiquant que l'article 2 de la DUDH reconnaît ce qui suit :

■ **Discrimination** : Fait de traiter, consciemment ou inconsciemment, une personne de manière inéquitable ou de lui appliquer des normes différentes en raison de croyances empreintes de préjugés, conscients ou inconscients, et non sur la base du mérite individuel. La discrimination est le fait d'empêcher systématiquement certaines personnes ou catégories de personnes de jouir de l'ensemble de leurs droits fondamentaux, en raison de leur identité ou de leurs convictions.

■ **Préjugés** : Fait de juger une personne ou un groupe ou de s'en faire une idée avant même de les connaître. Les préjugés visent souvent des personnes appartenant à certains groupes qui se reconnaissent une identité commune (fondée sur l'origine ethnique, la religion, la sexualité, le genre ou autre). Ils ont généralement une connotation négative.

■ **Stéréotype** : Image générale ou ensemble de caractéristiques figé qui, selon beaucoup de gens, représente un certain type de personne ou de chose. Quand une personne est l'objet d'un stéréotype, les gens se font d'elle une idée ou une image générale et figée, et présument qu'elle se comportera d'une certaine manière.



10 MINUTES



25 MINUTES





« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante. »

Vous pouvez montrer l'article dans son intégralité ou le lire lentement à haute voix.

Expliquez que la discrimination est un thème transversal qui figure dans toutes les conventions relatives aux droits humains. En outre, plusieurs conventions des Nations Unies qui concernent les droits humains protègent spécifiquement certains groupes de la discrimination. Il s'agit notamment de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. (Vous pouvez même vérifier ensemble si votre pays a ratifié ces conventions.)

4. PASSEZ À L'ACTION

Expliquez en quoi consiste la campagne Écrire pour les droits d'Amnesty International. Expliquez que l'organisation encourage des gens à réclamer justice pour Sphère en appelant les autorités ukrainiennes à enquêter sur toutes les attaques contre ce groupe. Donnez des exemples tirés de la campagne de l'an dernier (page 3) qui montrent à quel point la rédaction de lettres et d'autres actions peuvent être efficaces.

Si le temps imparti ne permet pas aux participant-e-s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.



15 MINUTES

■ Montrez aux participant-e-s la vidéo de Sphère que vous trouverez ici : <https://www.amnesty.org/fr/w4r-videos>

■ Si vous avez suffisamment de temps, vous pouvez montrer aux participant-e-s la vidéo d'introduction de cinq minutes sur Écrire pour les droits : <https://academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/42/un-petit-guide-pour-ecrire-pour-les-droits>

ÉCRIRE UNE LETTRE

Encouragez les participant-e-s à écrire une lettre au ministre ukrainien de l'Intérieur en utilisant les coordonnées qui figurent dans l'encadré à droite.

Les participant-e-s peuvent utiliser les modèles de lettre disponibles à la page 15, ou vous pouvez leur donner les conseils suivants pour rédiger un message plus personnel.

- Parlez de vous.
- Dites au ministre ce qui vous choque dans le cas de Sphère.
- Demandez-lui de prendre toutes les mesures nécessaires pour **que les auteurs présumés des attaques contre Sphère soient identifiés et amenés à rendre des comptes dans le cadre de procès équitables et que le mobile discriminatoire de ces attaques soient pris en compte lors de l'enquête, de sorte que les faits soient considérés comme des crimes motivés par la haine.**

Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
vul. Akademika Bogomoltsa, 10
01601 Kyiv
Ukraine

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Courriel : pgmia@mvs.gov.ua
Twitter : @MVS_UA

TÉMOIGNAGES DE SOLIDARITÉ

Encouragez les participant-e-s à témoigner leur solidarité envers les membres de Sphère en choisissant une ou plusieurs des actions suivantes :

1. Envoyer des photos que Sphère pourra afficher dans son centre associatif, PrideHub. Elles peuvent représenter des personnes tenant des pancartes de soutien à Sphère et aux personnes LGBTI de Kharkiv. Elles peuvent avoir été prises dans des lieux emblématiques de votre ville. Vous pouvez prendre une photo dans votre école.
2. Sphère souhaiterait également recevoir des drapeaux LGBTI (ou d'autres drapeaux en lien avec ceux-ci) signés par leurs expéditeurs et expéditrices. Vous pouvez associer au drapeau quelque chose qui représente l'endroit où vous vous trouvez, comme l'emblème de votre ville.
3. Publiez des photos de vos actions sur les réseaux sociaux et taguez @KharkivPride avec le hashtag #IStandWithSphere.

Sphère
 PO Box 10399,
 Kharkiv, 61005
 Ukraine

RÉSEAUX SOCIAUX :

Facebook : www.facebook.com/Spherewa

Twitter : @KharkivPride

Instagram : @kharkivpride

*Anna Charyhina (à gauche)
 et Vira Tchernyhina (à droite),
 fondatrices de Sphère.*



DOCUMENT À DISTRIBUER**COMPLÉMENT D'INFORMATION****LES DROITS DES PERSONNES LGBTI**

Dans de nombreux pays, lorsque l'on est lesbienne, gay, bisexuel, transgenre ou intersexe (LGBTI), on est exposé à des discriminations quotidiennes, fondées notamment sur :

- son orientation sexuelle (par qui l'on est attiré) ;
- son identité de genre (la manière dont on se définit, quel que soit son sexe biologique) ;
- son expression de genre (la manière dont on exprime son identité de genre par les vêtements, la coiffure ou le maquillage) ;
- ses caractéristiques sexuelles (par exemple, les organes génitaux, les chromosomes, les organes reproducteurs ou les taux hormonaux).

Qu'il s'agisse d'insultes, de harcèlement, mais aussi du fait de se voir refuser un emploi ou des soins de santé adéquats, les différentes inégalités de traitement que subissent les personnes LGBTI sont considérables et préjudiciables. Elles peuvent aussi mettre leur vie en danger.

Parfois, des personnes LGBTI sont harcelées dans la rue, rouées de coups, voire tuées, uniquement en raison de leur identité. Une recrudescence des violences à l'égard des personnes transgenres a fait au moins 331 morts dans le monde entre octobre 2018 et septembre 2019. Dans le même temps, de nombreuses personnes intersexes à travers le monde sont contraintes de subir des opérations chirurgicales dangereuses, invasives et complètement inutiles, qui peuvent avoir des effets secondaires physiques et psychologiques à vie.

Parfois, l'hostilité à l'égard des personnes LGBTI est entretenue par les gouvernements eux-mêmes, alors que leur rôle est de les protéger. En Tchétchénie, république appartenant à la Fédération de Russie, une campagne soutenue par le gouvernement a entraîné le harcèlement des hommes gays, dont certains ont été enlevés, torturés et même tués. Au Bangladesh, alors que des militant-e-s LGBTI ont été tués à coups de machette par des groupes armés, la police et le gouvernement se sont montrés guère enclins à rendre justice aux familles des victimes. Dans de nombreuses zones d'Afrique subsaharienne, des personnes continuent de cacher leur identité LGBTI de crainte d'être agressées et même assassinées.

Les relations homosexuelles consenties constituent une infraction dans 70 pays. Dans six de ces pays, notamment en Arabie saoudite, en Iran, au Soudan et au Yémen, elles sont passibles de la peine de mort. Et même lorsque ces lois restrictives ne sont pas appliquées, leur existence renforce à elle seule les préjugés contre les personnes LGBTI, les laissant pratiquement sans protection contre le harcèlement, le chantage et la violence.

Les militant-e-s LGBTI surmontent d'énormes difficultés et mettent leur propre sécurité en danger pour dénoncer les atteintes aux droits humains des personnes LGBTI et faire en sorte que les lois qui les discriminent changent. En lançant le concept de marche des fiertés ou encore des manifestations mondiales comme la Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie, l'interphobie et la transphobie (également appelée IDAHOTB), les personnes LGBTI du monde entier établissent des alliances et affirment qu'elles sont fières de leur identité.

Les efforts collectifs d'organisations militantes à travers le monde portent réellement leurs fruits. Aujourd'hui, au moins 43 pays reconnaissent les crimes homophobes comme une forme de crime motivé par la haine. En décembre 2019, 27 pays avaient légalisé le mariage entre personnes de même sexe.

DOCUMENT À DISTRIBUER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

GLOSSAIRE

LGBTI : Abréviation courante de lesbienne, gay, bisexuel, transgenre et intersexe. De nombreuses variantes de cette abréviation sont utilisées. Amnesty International emploie celle-ci, d'autres organisations en utilisent d'autres, en fonction des membres qui la composent et des personnes avec lesquelles elles travaillent.

LESBIENNE : une femme principalement attirée par d'autres femmes, physiquement, sexuellement et affectivement. Le terme peut renvoyer à l'attraction sexuelle entre femmes, aux comportements sexuels entre femmes et à l'identité culturelle des femmes.

GAY : désigne un homme ou une femme principalement attiré par les personnes de son propre sexe, physiquement, sexuellement et affectivement. Le terme peut renvoyer à l'attraction sexuelle entre personnes de même sexe, aux comportements sexuels entre personnes de même sexe et à l'identité culturelle des personnes d'un même sexe. « Gay » ne renvoie pas à un sexe en particulier dans la mesure où il désigne les hommes et les femmes sexuellement attirés par des personnes de leur sexe ou se définissant comme tels. Dans le langage courant, toutefois, on fait souvent référence uniquement à des hommes gays lorsqu'on emploie le mot « gay ».

BISEXUEL : une personne qui est attirée aussi bien par les hommes que par les femmes et/ou qui a des relations sexuelles aussi bien avec des hommes qu'avec des femmes. Le terme peut également renvoyer à une identité culturelle.

TRANSGENRE : une personne dont l'identité et/ou l'expression de genre diffèrent des attentes traditionnelles associées au sexe biologique qui lui a été assigné à la naissance. Certaines personnes font le choix de modifier leur sexe biologique de manière à ce qu'il corresponde à leur identité de genre, soit par la chirurgie soit par un traitement hormonal, d'autres pas. Le terme renvoie aussi à un certain nombre d'autres identités, par exemple les personnes qui s'identifient à un troisième genre, celles qui s'identifient à plus d'un genre ou celles qui ne s'identifient à aucun genre. Le terme « transgenre » est souvent abrégé en « trans ».

INTERSEXE : une personne dont les caractéristiques génitales, chromosomiques ou hormonales ne correspondent pas aux normes anatomiques définissant un « homme » ou une « femme » du point de vue de la sexualité et de la reproduction. L'intersexualité peut prendre de nombreuses formes et couvre un large éventail de caractéristiques physiques. Il est difficile de déterminer combien de personnes naissent en étant dotées de caractéristiques physiques, génétiques ou chromosomiques pouvant être désignées comme « intersexes ». L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime toutefois qu'environ un enfant sur 2 000 naît avec un corps qui diffère visiblement du corps masculin ou du corps féminin « type » – même si tous ne seront pas identifiés, immédiatement ou plus tard dans leur vie, comme des personnes intersexes.



© Kate Mamaisur/Amnesty International



DOCUMENT À DISTRIBUER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

MARCHES DES FIERTÉS

Les marches des fiertés peuvent prendre de nombreuses formes, des défilés carnavalesques jusqu'aux débats, en passant par des projections de films. Elles permettent aux personnes et aux militant-e-s LGBTI, à leur famille, à leurs ami-e-s et à leurs allié-e-s de montrer ouvertement qu'elles/ils sont fiers de leur identité.

Des événements ont lieu à différents moments de l'année, selon les régions du monde. En Amérique et en Europe, la saison commence généralement en juin, tandis que les marches des fiertés sont organisées entre février et mars en Afrique du Sud.

Les marches des fiertés sont interdites dans plusieurs pays, notamment en Russie, en Arabie saoudite, en Ouganda et, plus récemment, en Turquie. Ces événements célèbrent le mouvement LGBTI dans toute sa diversité et donnent de l'ampleur aux appels à respecter et à protéger les droits des LGBTI.

POURQUOI LES DROITS DES PERSONNES
LGBTI SONT-ILS IMPORTANTS ?

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) consacre le droit à la liberté d'expression. Chacun-e devrait pouvoir exprimer sa fierté de ce qu'elle/il est et des personnes qu'elle/il aime.

Mettre fin à l'homophobie et à la transphobie permettra de sauver des vies. Du fait de la discrimination qui les vise, les personnes LGBTI courent un risque accru de subir des violences physiques et psychologiques. Toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.

Accepter les personnes LGBTI et comprendre leur identité permet d'apprendre à supprimer de nombreux obstacles imposés par les stéréotypes de genre. En définissant et en limitant la façon dont chacun-e devrait vivre sa vie, ces stéréotypes sont nocifs pour toute la société. S'ils sont supprimés, chacun-e pourra alors être libre de se réaliser pleinement, sans contraintes sociales discriminatoires.

Les personnes LGBTI, et particulièrement les personnes transgenres et celles qui ne se conforment pas à la norme de leur genre, risquent souvent d'être victimes d'exclusion économique et sociale. En luttant pour des lois plus soucieuses de n'exclure personne, quelles que soient les orientations sexuelles et identités de genre, chacun-e pourra accéder à ses droits à la santé, à l'éducation, au logement et à l'emploi.



© Kate Mamaisur/Amnesty International

Anna Charyhina et Vira
Tchernyhina, fondatrices de
Sphère

DOCUMENT À DISTRIBUER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

CRIMES MOTIVÉS PAR LA HAINE

Le terme « crime motivé par la haine » est quelque peu trompeur car il ne nécessite pas que l'auteur éprouve véritablement de la haine à l'égard de la victime. En revanche, ces crimes sont définis par leur mobile discriminatoire.

En général, ils bafouent plusieurs des droits humains de la victime. Cela comprend le droit de ne pas être discriminé-e ainsi que le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique, le droit de ne pas subir d'actes de torture ni d'autres mauvais traitements, et d'autres droits, en fonction des circonstances.

Lorsqu'ils sont commis par des acteurs étatiques, les crimes motivés par la haine constituent des violations des droits humains dont l'État est directement responsable. Les États ont aussi l'obligation positive de prendre les mesures adéquates et d'exercer la diligence requise pour prévenir et punir les infractions, enquêter sur les faits et réparer les préjudices causés par les crimes de haine imputables à des individus.

Parmi les mesures que les États doivent prendre pour prévenir les crimes de haine, citons :

- faire en sorte que ces crimes soient interdits par la loi ;
- enquêter avec diligence sur tout éventuel mobile discriminatoire d'une infraction ;
- collecter des données, ventilées par type d'infraction et mobile discriminatoire, afin d'étayer l'élaboration de meilleures politiques pour prévenir les crimes de haine.

Ces mesures peuvent aussi contribuer à donner davantage confiance aux populations ciblées en la capacité et la volonté de l'État de protéger leurs droits. Par ailleurs, les États doivent prendre des mesures pour contrer les stéréotypes, éradiquer la discrimination et encourager le renforcement de l'égalité.



© Kate Mamasaur/Amnesty International

DOCUMENT À DISTRIBUER

L'HISTOIRE DE SPHÈRE

L'ONG Sphère défend les droits des personnes LGBTI et des femmes en Ukraine depuis 2006. C'est l'une des plus anciennes organisations de ce type en Ukraine. Fondée par les militantes Anna Charyhina et Vira Tchernyhina, elle offre un espace où les femmes et les personnes LGBTI peuvent se retrouver en sécurité à Kharkiv, la deuxième plus grande ville du pays.

L'Ukraine est considérée comme l'un des pays de l'ex-Union soviétique les plus progressistes en ce qui concerne les droits des personnes LGBTI, mais les autorités n'ont pas su enrayer la hausse du nombre de crimes motivés par la haine. Les groupes prenant pour cible les personnes LGBTI ont proliféré dans le pays, et Sphère et les personnes qui la composent ont subi de nombreuses attaques discriminatoires. Ces groupes ont attaqué les sympathisant-e-s et les locaux de Sphère, urinant sur les murs, étalant des excréments sur les poignées de porte, cassant des vitres et scandant des slogans homophobes. Des dizaines d'agressions de ce genre se sont produites. Anna et Vira signalent ces actes, mais la police n'a amené personne à rendre des comptes.

En 2019, Sphère a organisé la première marche des fiertés jamais célébrée à Kharkiv. Malgré les menaces et les intimidations, l'événement a été un énorme succès auquel près de 3 000 personnes ont participé. Mais la police n'a pas protégé les manifestant-e-s contre les violences. Au contraire, elle y a participé en lançant des insultes homophobes. D'après Anna et Vira, l'inaction de la police face aux attaques incessantes laisse les membres et sympathisant-e-s de Sphère dans un état de peur permanent.

« Je voudrais que les personnes qui nous attaquent soient amenées à rendre des comptes conformément à la loi », explique

Anna.

© Kate Mamaisur/Amnesty International

© Kate Mamaisur/Amnesty International



En haut : Anna Charyhina et Vira Tchernyhina, fondatrices de Sphère

En bas : Vira Tchernyhina



DOCUMENT À DISTRIBUER

MODÈLE DE LETTRE

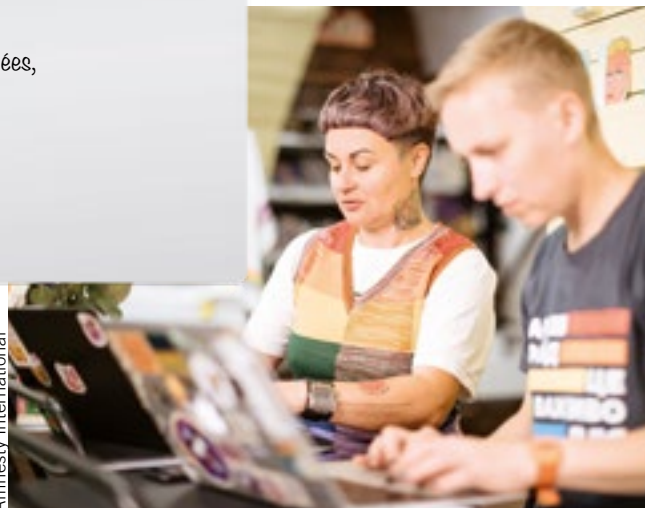
SPHÈRE – UKRAINE

Ministre de l'Intérieur
vul. Akademika Bogomoltsa, 10
01601
Kyiv
Ukraine

Monsieur le Ministre,

L'ONG Sphère, à Kharkiv, est l'une des plus anciennes organisations de défense des droits des femmes et des personnes LGBTI en Ukraine. Mais avec la prolifération de groupes prenant pour cible les personnes LGBTI dans le pays, Sphère et les personnes qui la composent ont subi des dizaines d'attaques discriminatoires, telles que des agressions physiques, des destructions de biens, ou encore des slogans homophobes lancés contre les sympathisant·e·s de l'organisation. Je vous demande instamment de veiller à ce que les attaques contre Sphère fassent l'objet d'enquêtes, en tenant compte du fait qu'elles sont motivées par la haine, et à ce que les responsables présumés soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables. L'Ukraine doit poursuivre ses récents progrès en matière de droits des personnes LGBTI et mettre un terme à l'impunité pour les crimes motivés par la haine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,



À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 10 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s.

Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

AMNESTY INTERNATIONAL

Secrétariat international
Peter Benenson House,
1 Easton Street, Londres
WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : POL 32/4574/2021 French
Septembre 2021

Courriel :
contactus@amnesty.org
Tél. : +44-20-74135500
Fax : +44-20-79561157

www.amnesty.org

© Amnesty International pour
toutes les photos sauf indication
contraire. Image de couverture
© Kate Mamaisur/Amnesty
International

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL 